

Aux propriétaires fonciers des  
communes de  
Eclépens, Ferreyres, La Sarraz,  
Orny et Pompaples

---

La Sarraz, le 15 décembre 2024

## **Devoir d'information des distributeurs d'eau potable**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

En ce qui concerne notre réseau, vous trouvez au verso de ce courrier **une fiche d'information** accompagnant la facture de fin d'année. Si vos locaux sont occupés par des locataires, il vous incombe de leur transmettre ces données, ce dont nous vous remercions par avance.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Alain Viret

Patricia Gabriel

**Qualité de l'eau potable en 2024 – Association Intercommunale des eaux du Mormont (AIEM).** Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

### Provenance

L'eau alimentant le réseau de l'AIEM provient de la nappe phréatique (Puits de Cinq-Sous à Eclépens) et des sources de la Cressonnière à La Sarraz.

### Traitement

L'eau de la station de pompage du Puits de Cinq-Sous n'est pas traitée. Celle des sources de la Cressonnière est désinfectée par UV.

### Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte, au 30.11.2024, 50 prélèvements effectués par un laboratoire agréé et par l'office de la consommation pour les contrôles officiels.

### Microbiologie

Lors du premier prélèvement de l'année, le 27.02.2024, la présence de la bactérie E-Coli a été détectée dans le réseau. Le problème a été identifié au réservoir de la Cressonnière et des mesures provisoires ont été prises depuis pour éviter un nouvel épisode. Un projet de remplacement de l'UV et de divers appareils du réservoir sera présenté au Conseil Intercommunal en décembre afin d'améliorer l'efficacité du traitement.

Lors du deuxième prélèvement de l'année, le 21.05.2024, la présence de la bactérie Enterocoque a été détectée sur une fontaine de La Sarraz. Cette pollution a été identifiée comme étant due au goulot de la fontaine. Elle n'a pas affecté le reste du réseau mais uniquement l'échantillon en question.

### Micropolluants

Deux analyses de micropolluants étaient prévues durant l'année 2024. La première au Puits de Cinq-Sous en début d'année. La seconde aux sources de la Cressonnière durant l'été. Il a été décidé d'effectuer une 3<sup>ème</sup> analyse cet été au Puits de Cinq-Sous suite à la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) d'autoriser à nouveau l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) de communiquer sur la pertinence des métabolites du Chlorothalonil. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de l'état de Vaud (lien en première page de [www.eauxdumormont.ch](http://www.eauxdumormont.ch))

Les valeurs de concentration des métabolites de chlorothalonil relevées au Puits de Cinq-Sous sont en-dessous de la limite maximale pour le premier prélèvement et en dessus de la limite maximale pour le second (d'un facteur 2 environ). L'eau du Puits est étant toujours diluée par l'eau en provenance des sources à raison d'une proportion respective de 1/3 - 2/3, la concentration de résidus de pesticides dans le réseau est diminuée par un facteur 3, ce qui rend cette concentration acceptable au regard des normes en vigueur. Néanmoins, l'AIEM est en discussion avec l'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud pour déterminer si des mesures doivent être prises dans les années à venir.

	Unité	Valeurs des échantillons	Norme	Eau plutôt dure
Dureté totale	°F	24.4 à 33.3	Min. 10.0	
Nitrate	Mg/L	7.4 mg/L à 26.8 mg/L	Max. 40.0 mg/L	
Calcium	Mg/L	77.7 mg/L à 124.0 mg/L	Max. 200 mg/L	
Magnesium	Mg/L	8.0 à 11.7 mg/L	Max. 125.0 mg/L	
Sodium	Mg/L	2.5 mg/L à 9.0 mg/L	Max. 200.0 mg/L	
Chlorure	Mg/L	3.7 mg/L à 14.2 mg/L	Max. 20.0 mg/L	
Sulfates	Mg/L	6.8 à 23.1 mg/L	Max. 50 mg/L	
pH		7.5 à 7.992	M : 6.8 à 8.2	

est considérée comme eau douce - de 15 °F - moyenne de 15 à 25 °F - assez dure de 25 à 32 °F - dure de 32 à 40 - très dure + de 40 °F. La valeur de dureté dont il faut tenir compte en cas d'installation d'un appareil ménager se situe entre 26-40 °F.

**Remarques :** le détail des analyses peut être consulté sur le site de l'AIEM ([www.eauxdumormont.ch](http://www.eauxdumormont.ch))

### Informations utiles

En cas de fuites ou accidents sur le réseau principal AIEM, le service de piquet est atteignable au 079 471 35 41. Pour tout autre problème d'eau potable, appelez le 021 866 64 07 (laisser un message)